

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **BLASON**

Design code : A21862A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Stimulateur des défenses des plantes

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	:	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

- Étiquetage supplémentaire : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage vigne.
- Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 6 heures en plein champ ou 8 heures sous serre

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
COS-OGA - complexe d'oligosaccharides		-	1,02

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sections 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection aux sections 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination à la section 13.

---

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

- Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques sont recommandés. Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail dédié (en polyester/coton 65%/35%, 230 g/cm<sup>2</sup>) est recommandé. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 15 et l'étiquette.**

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: blanc/beige
Odeur	: sans odeur particulière
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 5,0
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: non inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité relative	: 1,200 g/mL
Solubilité dans l'eau	: complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

Température : donnée non disponible  
d'auto-inflammabilité  
Décomposition thermique : donnée non disponible  
Viscosité, dynamique : donnée non disponible  
Viscosité, cinématique : donnée non disponible  
Propriétés explosives : non explosif  
Propriétés comburantes : non comburant

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : donnée non disponible

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable pendant 2 ans dans les conditions normales d'emploi et de stockage (température ambiante). Le produit peut légèrement changer de couleur au cours du temps, sans altération de ses qualités. Un phasage peut être observé. Il suffit d'agiter le produit avant emploi.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

La substance active consiste en un complexe d'oligosaccharides (sucres) dépourvus de toute toxicité pour la santé humaine. La formulation ne contient pas d'adjuvant dangereux.

Toxicité aiguë par voie orale :  $DL_{50} > 2.000$  mg/kg poids corporel

Toxicité aiguë par inhalation : Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Pas d'information disponible.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

La substance active consiste en un complexe d'oligosaccharides (sucres) dépourvus de toute toxicité pour l'environnement et les espèces non-cibles. La formulation ne contient pas d'adjuvant dangereux. Les études réalisées sur abeilles, insectes utiles, vers de terre et organismes aquatiques n'ont révélé aucune toxicité.

#### 12.1 Toxicité

- Toxicité pour le poisson : Pas d'information disponible.
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : Pas d'information disponible.
- Toxicité des plantes aquatiques : Pas d'information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Stabilité dans l'eau : Pas d'information disponible.
- Stabilité dans le sol : Pas d'information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU: non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

#### Transport maritime(IMDG)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU: non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

#### Transport aérien (IATA-DGR)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU: non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
non applicable

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : Non concerné  
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : Non concerné  
Rubrique contraignante : Non concerné



## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

### PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES OPÉRATEURS :

#### Pour protéger l'opérateur, porter :

##### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

##### Pendant l'application – Usage extérieur avec pulvérisation vers le haut

###### *Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

###### *Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

##### Pendant l'application – Sous serre avec pulvérisation manuelle ; sans contact intense avec la végétation

###### *Culture basse (< 50 cm)*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

###### *Culture haute (> 50 cm)*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

##### Pendant l'application – Sous serre avec pulvérisation manuelle ; contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

##### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

## BLASON

Version 1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 30.11.2016

Date d'impression 30.11.2016

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

-

Type de formulation :

SL - concentré soluble

Utilisation professionnelle

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.